

O₂XYGÈNE

Des nouvelles de l'hôpital pour nous, hospitaliers engagés !

Edito

par Jean-Paul QUILLET, Directeur du CH de Saumur
et Dr Sophie POCHIC, Présidente de la CME

Au-delà des débats concernant la vaccination obligatoire des personnels de santé, avec les conséquences systématiques prévues par la loi dès le 15 septembre, le risque aurait été d'empêcher la continuité des soins et d'être obligé de réduire l'offre de soins à la population.

Cela aurait été catastrophique, à notre sens, si l'on prend en compte les situations (arrêt des activités programmées, confinements, pass sanitaire,...) imposées à la population depuis le début de la crise, en mars 2020, ayant largement contrarié l'accessibilité aux soins.

Combien de consultations dites "non urgentes" annulées et retardant un diagnostic grave et la mise en place d'une stratégie thérapeutique ? Combien de patients dans la souffrance n'osant pas venir se faire soigner à l'hôpital par crainte d'y contracter la Covid ?

Une majorité d'entre nous s'est faite vacciner par **conviction** et non par obligation. Nous étions plus de 70 % au moment de l'annonce présidentielle concernant la vaccination obligatoire en juillet. D'autres parmi vous étaient plus indécis.

Mais ils ont franchi le pas, après avoir recueilli auprès de leur médecin traitant ou celui de leurs services, les réponses aux questions qu'ils se posaient encore. Quelques uns, très peu, par conviction personnelle, en raison de peurs, sous influence, par combat politique,... ont choisi de ne pas respecter la loi.

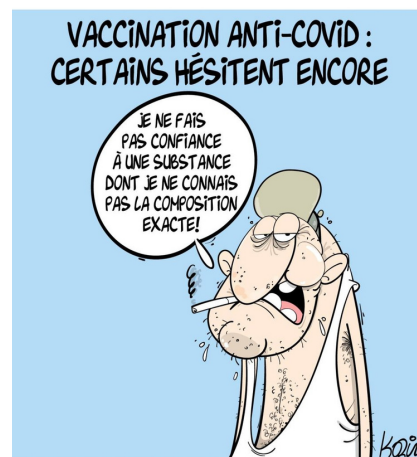
Pour nous, pour les raisons exposées ci-dessus, l'intérêt général et supérieur était de permettre la continuité du service public de santé. Cet intérêt, nous le partageons et c'est la raison pour laquelle nous y sommes parvenus ensemble.

Cette crise sanitaire met nos nerfs à rude épreuve. Heureusement, elle nous aura relativement épargné cet été et nous n'avons pas connu de période caniculaire.

Les travaux de rénovation du 4ème étage sont achevés. Ceux des consultations externes sont bien engagés. La réflexion continue sur le projet architectural de construction des nouvelles urgences ainsi que sur l'installation d'un second scanner. Une "embellie" semble se présenter quant à des recrutements médicaux au cours de ce dernier quadrimestre.

Il nous reste à espérer que la crise sanitaire s'éloigne et nous rapproche d'une année 2022 "normale".

Merci à tous.



Chiffres Clés

DONNÉES AU 9 SEPTEMBRE 2021

Patients COVID hospitalisés : 2

Patients COVID hospitalisés par sexe :

- Femmes : 1

- Hommes : 1

Moyenne d'âge des patients COVID : 80 ans

Patients covid de - de 65 ans : 0

Décès cumulés depuis le 01/10/2020 des patients COVID : 46

Personnels testés positifs depuis le 1er octobre sur la direction commune : 89

- CH Longué : 19

- CH Saumur : 70

Nombre de personnels présentant un schéma complet de vaccination au 10/09 :

- CH Longué : 103

- CH Saumur : 1 030

DONNÉES RÉGIONALES AU 14/09/21

Nb de patients en réanimation : 33

Taux d'incidence tous âges / 100 000 hab : 60.2

Taux incidence 65 ans et + / 100 000 hab : 31.2

Taux de positivité : 1.6

Nombre de décès cumulés : 2 806

Centre
hospitalier
de Longué Jumelles

EHPAD de Montreuil Bellay



Centre
Hospitalier
de Saumur



Un cadre pérenne pour le télétravail à l'hôpital

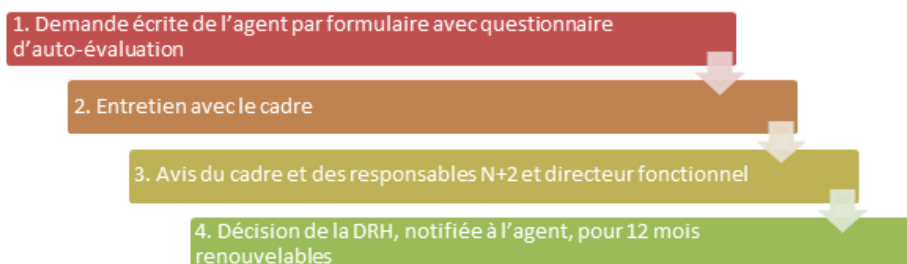
par Louis COURCOL, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

Pendant les 2^e et 3^e vagues de la crise sanitaire, le télétravail a été mis en œuvre par nécessité et en majorité sur des postes administratifs, dans le cadre de la limitation de l'épidémie de COVID 19. Cette obligation est levée le 1^{er} septembre. Au Centre Hospitalier de Saumur, plus de 80 personnels ont effectué du télétravail jusqu'à 3 jours par semaine sous ce régime de crise. Mais après le 1^{er} septembre, quid du télétravail ?

Pour ceux qui veulent poursuivre cette expérience et dont les missions s'y prêtent, un protocole local a été élaboré avec plusieurs professionnels qui l'ont expérimenté eux-mêmes, de plusieurs services et filières professionnelles différentes. Ce travail s'inscrit dans le cadre du **projet social 2019-2023** de l'établissement (partie « améliorer la qualité de vie au travail »). Les objectifs sont d'aider les professionnels à mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle, de supprimer la fatigue et le stress liés aux transports et de faire réaliser des économies de frais de transport, de limiter l'interruption de tâche et offrir des possibilités de concentration plus importantes et plus longues.

De ce fait, le télétravail doit permettre aussi d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager. L'intérêt dépasse donc le plaisir de pouvoir garder ses chaussons au travail ! Le télétravail repose sur la confiance, l'autonomie et la délégation à l'agent et sur un reporting régulier de l'agent à son responsable. Voici les conditions auxquelles ceux qui le souhaitent pourront télétravailler de manière pérenne.

Comment faire sa demande de télétravail ?



Suis-je concerné par le télétravail ?

En résumé, il faut que ce soit possible et souhaitable pour la dynamique de travail ! Trois séries de critères ont été déterminés :

- **La nature des activités exercées**, qui doivent pouvoir être réalisées à distance ;
- **Le niveau d'autonomie de chaque professionnel** dans le travail ;
- **L'intérêt du service** à privilégier le télétravail à un rythme donné, par rapport à un travail sur site.

Aussi, le télétravail ne concerne pas tous les professionnels, mais peut dépasser les services administratifs. A condition bien sûr d'être volontaire pour télétravailler.

Dans quelle limite puis-je télétravailler ?

La limite maximale est de **3 jours par semaine** pour un temps plein. Cette limite s'adapte à la quotité de temps de travail (par exemple, 2 jours maximum par semaine pour un 80%). La pose des jours n'est pas fixe, mais « flottante » (pas de jour fixe dans la semaine), pour s'adapter aux besoins du service et les jours ne sont pas reportables d'une semaine à l'autre. Il n'est pas possible de générer des heures supplémentaires en télétravail, attention à garder des horaires de travail habituels... En télétravail, on ne travaille ni plus, ni moins qu'au Centre Hospitalier.

En pratique, comment s'organiser ?

Les PC avec micro et caméra seront **prêtés par l'établissement** (pool de PC constitué pour répondre à ce besoin), et le report de sa ligne professionnelle est à effectuer sur téléphone fixe ou mobile. Il est possible d'utiliser son propre matériel si on le souhaite. Un agent doit être joignable par téléphone à son domicile sur ses horaires de travail. Pour éviter par exemple l'intervention de votre plus jeune enfant ou de votre conjoint dans votre réunion de travail en visioconférence, le télétravail doit être réalisé dans une pièce isolée dédiée et avec une organisation personnelle le permettant.

Faut-il faire une nouvelle demande de télétravail chaque année ?

Par souci de simplicité, la décision de télétravail est **reconduite tacitement** chaque année. Elle ne prend fin qu'avec un changement d'affectation ou qu'en cas de nécessités de service motivées. L'autorisation est suspendue pour tout arrêt de 30 jours ou plus et peut reprendre après avoir fait le point avec son responsable, à son retour au travail. Un point annuel d'évaluation est réalisé sur le télétravail à l'occasion de l'entretien professionnel.

LEVER LES FREINS AU TÉLÉTRAVAIL



Bienvenue !

par Thaïs DENIERE, Chargée de communication



Bonjour Docteur Richard TESTUD et bienvenue au CH de Saumur !

Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Je suis Praticien Hospitalier ORL depuis 2000. Après deux premiers cycles d'études médicales à la faculté F. Rabelais de Tours, j'ai tout d'abord été interne à Paris, puis j'ai exercé à la Réunion pendant 9 ans et enfin au CH de Roanne (Loire) pendant 16 ans de plus avant de prendre mes fonctions à Saumur début septembre.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre spécialité ?

Je suis Oto-Rhino-Laryngologiste avec une formation chirurgicale et je pratique la chirurgie cervicale, thyroïdienne, otologique, sinusienne et pédiatrique (amygdales, végétations...). Le Centre Hospitalier ne possédant pas les accréditations nécessaires, il ne sera pas possible de réaliser la chirurgie carcinologique ORL à Saumur. Cette dernière sera confiée au CHU d'Angers une fois le bilan réalisé sur place. Enfin, l'exploration fonctionnelle auditive et des vertiges fait partie intégrante de ma spécialité.

Pourquoi avoir choisi d'exercer au CH de Saumur ?

Je souhaitais tout d'abord me remotiver dans ma carrière et avoir un projet fort dans lequel m'investir. L'opportunité d'un poste d'ORL au CH de Saumur correspondait à mes attentes. Il m'offre la possibilité de relancer un service dépourvu de praticien à temps plein depuis quatre ans déjà. Je me retrouve dans la même situation qu'à mon arrivée à Roanne en 2005. Avec un peu de chance, nous obtiendrons les mêmes résultats d'ici trois à cinq ans !

La motivation des équipes paramédicales (consultation, bloc) est grande et, en partenariat avec le service du Pr. LACCOUREYE, j'espère pouvoir offrir à la population Saumuroise une offre publique (et de qualité) de soins ORL, tant médicaux que chirurgicaux. Le but, à terme, est de développer une activité suffisante pour ouvrir un poste d'interne de spécialité et un poste d'assistant-spécialiste à mi-temps partagé avec le CHU. Enfin, originaire de Tours, j'envisageais depuis longtemps de "rentre au pays" et ce poste me permet de me rapprocher de ma famille.

>>> Le Docteur TESTUD peut être joint au 35.54

Campagne sur le secret professionnel et la discrétion professionnelle

par Elodie PINIER-PELLETIER, Directrice qualité, gestion des risques, usagers, accueil, communication et développement durable

Cette année, la Commission des usagers a reçu plusieurs réclamations orales ou écrites relatives au **non-respect du secret professionnel par des agents du Centre Hospitalier**. Ces réclamations étaient variées, allant du non respect du secret médical pour consultation du dossier sans justification à la simple information du passage d'un usager dans un service. Le respect de l'obligation de secret professionnel et de discrétion professionnelle par tout agent hospitalier (médecin, soignant, agent technique, administratif...) est un **aspect fondamental et indispensable à la confiance des usagers dans notre hôpital**. Nous en appelons donc à la vigilance de tous et vous en remercions.

SECRÈT PARTAGÉ

SECRÈT PROFESSIONNEL

DISCRÉTION PROFESSIONNELLE

DÉROGATIONS

DÉROGATIONS AUTORISÉES

SECRÈT

DISCRÉTION

NE PAS COMMUNIQUER D'INFORMATIONS

NE PAS CONSULTER LES DOSSIERS MÉDICAUX

NE PAS ÉVOQUER LES USAGERS

VIOLATION DU SECRÈT OU DE LA DISCRÉTION PROFESSIONNELS

VIOLATION DU	SECRÈT	OU LA	DISCRÉTION
RESPONSABILITÉ	X	X	X
RESPONSABILITÉ	X	X	X
RESPONSABILITÉ	X	X	X
SANCTIONS : 15 000 € UN AN D'EMPRISONNEMENT			

Vous pouvez retrouver une vidéo sur la discrétion professionnelle sur le G:/ESPACE PUBLIC COMMUNICATION/VIDEOS ANFH

Renouvellement des autorisations d'occupation du domaine public

Cafétéria, Télévision, Téléphone et Wifi Patients

par Cécile QUELAIS, Responsable des services économiques

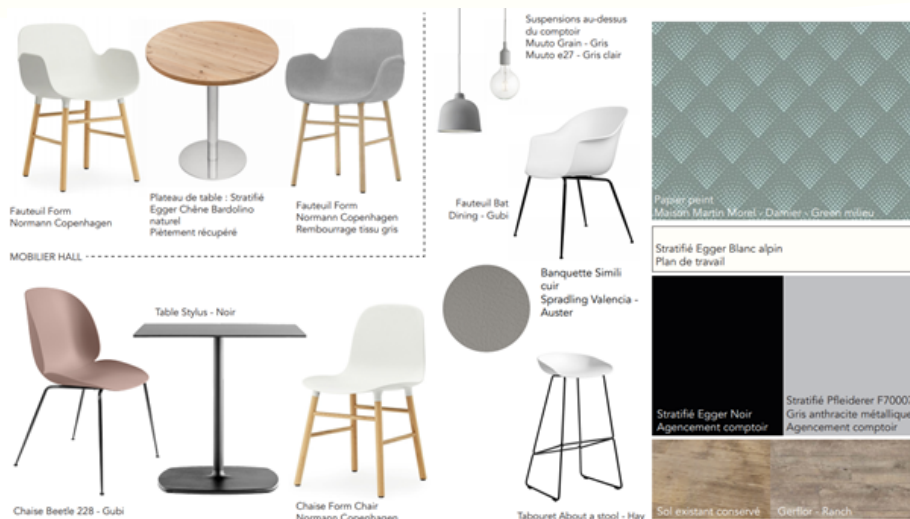
Suite à une mise en concurrence menée en 2020, le CH a renouvelé les autorisations d'occupation du domaine public pour la Cafétéria et la Télévision, ce pour une durée de 8 ans.

Concernant la cafétéria, Café et Compagnie (groupe ELIOR) reste en place.

Des travaux seront organisés au sein des locaux actuels du 20/09 au 11/10. Pendant les travaux, la cafétéria reste ouverte pour la vente de cafés, sandwiches et boissons.



La future ambiance de la cafétéria a été choisie pour en faire un lieu convivial et permettant tant aux visiteurs qu'aux personnels de pouvoir y passer un moment agréable.



Les distributeurs automatiques de boissons et confiseries seront tous également changés très prochainement par ELIOR et seront déplacés à l'entrée du bâtiment principal.

Concernant la télévision, le téléphone et le Wifi, le CH de Saumur a fait le choix d'externaliser la prestation qui était au préalable réalisée par le service biomédical.



La société Télécom Services a été retenue et a installé de nouveaux téléviseurs 32 pouces dans l'ensemble des services du CH dans le courant du mois de mai 2021.

Les abonnements sont toujours gérés par sous-traitance par Café et Compagnie. Ils peuvent également être gérés directement à partir de l'écran d'accueil des téléviseurs, ou depuis internet :

<https://xp-patient.hoppen.care/sau49>



Les problèmes liés à ces prestations sont à signaler aux hôtesses de Café et Compagnie : 3025. Elles sont chargées de la maintenance de 1er niveau et seront les correspondantes directes de la société Télécom Services pour tout problème ne pouvant être résolu à leur niveau.

Des modifications ont été faites sur le réseau de réception de la TV et doivent permettre de garantir un meilleur service aux patients que celui proposé précédemment. L'offre a également été revue proposant ainsi aux patients : 30 programmes radios, 26 chaînes TV TNT HD, 12 chaînes TV étrangères et 8 chaînes du groupe Canal + (Canal+, Canal+ sport, Canal+ cinéma, Canal+ Séries, Canal+ à la demande, Disney Channel, Eurosport et Planète +).

Des problèmes de son dans les casques ont été signalés dès la mise en place des nouveaux téléviseurs. Télécom Services est en cours de résolution de ce dysfonctionnement bloquant pour les patients accueillis. Dans l'attente de la résolution du problème, les tarifs seront adaptés en fonction du désagrément des patients. Les patients n'ayant pu entendre les programmes TV ont été remboursés par Télécom Services.

Dans les prochains mois, le questionnaire de sortie Patient pourrait également être mis sur les téléviseurs pour permettre un remplissage dématérialisé par les patients. Une chaîne interne pourrait également être créée et diffusée aux patients.



IMPORTANT

Au moment de la souscription de l'abonnement, un code est délivré au patient. Ce code permet de faire suivre les abonnements en cas de changement de chambre du patient

Modernisation de l'équipement des salles de réunion de l'établissement

par Louis COURCOL, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, Philippe BERTHELOT, Responsable du Système d'Information, et Philippe FRANCOIS, Responsable des Services Techniques

Les équipements des salles de réunion du Centre Hospitalier, à la faveur de crédits de l'ANFH liés à la crise sanitaire, sont en cours de mise à niveau. Ce rééquipement va d'abord permettre de **proposer davantage de formations dans les salles de l'établissement**, certaines n'étant pas suffisamment équipées pour accueillir des formations jusqu'alors. Par ailleurs, cela va permettre de rendre les salles plus polyvalentes et fonctionnelles, les utilisateurs pouvant faire porter leur choix sur certaines salles en raison de la présence de certains équipements (projection notamment).

A l'occasion de ce rééquipement, toutes les salles vont désormais être dotées d'un vidéoprojecteur fixe, branché à un PC fixe, sur lequel **chaque professionnel peut ouvrir sa propre session de travail**. Des écrans seront installés au mur de chacune des salles, pour une qualité de projection optimale. Enfin, la salle des Galmoises a été équipée d'un système de visioconférence, afin que l'établissement retrouve une salle supplémentaire de visioconférence – seule la salle DRH en est actuellement équipée, initialement pour des visioconférences médicales pluridisciplinaires. Cela permettra de **répondre à des besoins de formation en distanciel, mais également à un usage croissant de la visioconférence pour d'autres besoins** (concours, réunions territoriales, staff inter-équipes...). La salle des Rolletières est en cours de réaménagement pour être placée en configuration de salle de réunion. Elle continue de servir en priorité aux formations nécessitant des postes informatiques et est équipée de nouveaux PC à cette occasion. Les salles de réunion du CH de Longué vont être rééquipées selon le même standard et serviront plus fréquemment de salles de formation pour les professionnels des CH de Saumur et de Longué.

Comme précédemment, certaines salles peuvent être réservées par priorité pour les besoins de la Direction générale (tenue des instances, COPIL...), de la formation et la salle DRH-DAM ouverte à tous depuis 2 ans qui reste d'un usage prioritaire pour les besoins liés aux concours, examens et autres besoins au profit des agents de l'établissement.

Le tableau suivant résume les équipements de salles ouvertes à la réservation :

Salles	Equipement informatique	Priorité des réservations
	équipement	
Grande salle du hall (CH Saumur)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe	Direction Générale
Petite salle du hall (CH Saumur)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe	Direction Générale
Les <u>Galmoises</u> (CH Saumur)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe, système de visioconférence double écran	Direction Générale
Les <u>Rolletières</u> (CH Saumur)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 10 PC fixes	Formation
Les <u>Baunelles</u> (CH Saumur)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe	Formation
Salle DRH (CH Saumur)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe, système de visioconférence double écran	DRH-DAM
Salle Tuffeau (CH <u>Longué</u>)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe	
Salle Layon (CH <u>Longué</u>)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe	
Salle des Ecuyers (CH <u>Longué</u>)	vidéoprojecteur fixe, avec écran, 1 PC fixe	

Enfin, grâce aux mêmes crédits, **5 PC portable et 10 kits de visioconférence individuels (caméra et micro de table) sont placés à la réservation et peuvent être retirés au standard-accueil**.

Ces équipements ont pour premier objectif de répondre aux besoins de formation, mais peuvent également être empruntés pour d'autres besoins (réunions en visio, télétravail par exemple).

Inauguration des travaux du 4e étage

par Thibault BROSSARD, Directeur des Affaires Financières, des Ressources Matérielles, de la Sécurité et du Système d'Information et Thaïs DENIERE, Chargée de Communication

La rénovation du service de **Médecine Polyvalente à orientation Neurologique et Pneumologique** situé au 4ème étage du Centre Hospitalier de Saumur a pu être réalisée au cours de l'été.

Ce service a une capacité d'accueil de **28 lits** (18 lits en MPNP dont 3 lits pour la pneumologie, + 10 lits pour le SSR).

Les motifs principaux d'hospitalisation dans ce service sont:

- Toutes les pathologies neurologiques, surtout prise en charge de l'AVC, AIT
- Au niveau de la pneumologie: infection pulmonaire, BPCO
- Patient polypathologique de moins de 75 ans
- Patient pris en charge au niveau des urgences mais dont le diagnostic initial n'est pas posé
- Patient ayant un syndrome inflammatoire chronique
- Pathologie endocrinologique: décompensation diabète
- Entrée directe après un échange téléphonique entre le médecin généraliste et le médecin du service



Les travaux ont permis la réfection des **17 chambres** ainsi que les locaux de soin et les bureaux médicaux (peinture, remplacement de sol, protections murales), mais également les salles de bains, le remplacement de la paillasse dans la salle de soins et des travaux électriques, informatiques et de téléphonie. En plus des travaux, le matériel des chambres a été renouvelé.

Ces chambres n'avaient pas été refaites, sauf exceptions, depuis l'origine de bâtiment en 1996, et le mobilier n'avait pas été changé (chevets, armoires et chaises).

Les travaux ont commencé le 12/07/21 et se sont terminés le 15/09/21 soit presque **9 semaines de travaux**. Ces travaux ont représenté un coût total de **136 000€** en tout, dépenses qui sont imputée sur le plan d'investissement 2021 de l'hôpital pour lequel le Centre Hospitalier a reçu des aides de l'ARS. La réouverture aux patients est prévue le 20/09/2021.

L'objectif est de réaliser le même type d'opération de rénovation tous les ans pour refaire un service par été, en fonction des possibilités budgétaires.

Rénovation du restaurant du personnel

par Thaïs DENIERE, Chargée de Communication

Le restaurant du personnel ayant subi un incendie en mars 2021, des travaux de réhabilitation ont été menés.

Un relais avait été installé temporairement par les cuisines centrales pour permettre au personnel de prendre des plats à emporter pour déjeuner.

Après la réfection du sol et des murs, le restaurant du personnel a également bénéficié de la réalisation de deux magnifiques fresques colorées par une artiste-peintre du Saumurois, **Liska Llorca**.

Les personnels ont eu le plaisir de découvrir et de se réapproprier ce nouveau self dès le lundi 12 juillet.



Indicateurs Qualité et Sécurité des Soins (IQSS)

par Nathalie ROUSSEAU, Ingénieur Qualité



Depuis 2008, la HAS et le ministère de la santé ont mis en place un **dispositif de recueil national obligatoire d'indicateurs qualité et sécurité des soins** en établissement de santé (IQSS anciennement IPAQSS).

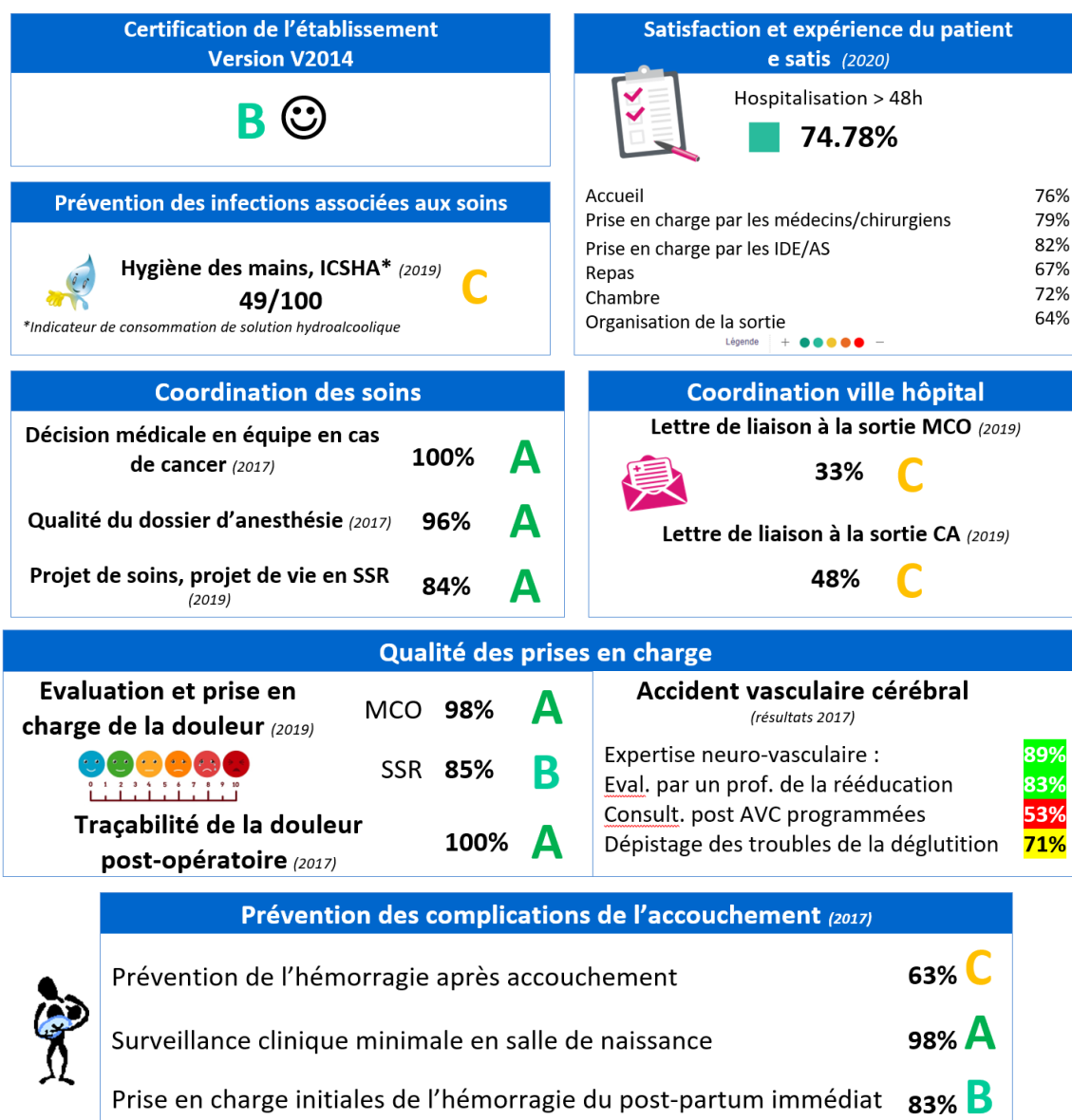


L'objectif est de fournir aux établissements de santé des outils et méthodes de pilotage et de gestion de la qualité et de la sécurité des soins et répondre aux exigences de transparence des usagers.

Ces indicateurs sont pris en compte dans la procédure de certification et le **résultat attendu est de 100%**. Depuis 2016, dans le cadre du dispositif l'IFAQ (Incitation Financière à la Qualité), un financement spécifique est attribué aux établissements de santé (MCO et SSR) ayant obtenu les meilleurs résultats à ces indicateurs ou ayant le plus fortement progressé dans ce domaine. A partir de 2022, des pénalités financières aux établissements de santé dont les résultats n'atteignent pas un seuil minimum seront possibles.

En 2020, de nouveaux indicateurs étaient annoncés concernant l'antibiothérapie, les précautions complémentaires contact, la prise en charge en psychiatrie...). En raison de la crise sanitaire, le recueil a été annulé en 2020 et n'a été obligatoire en 2021.

Vous pouvez retrouver les résultats sur www.scopesante.fr



Les dates entre parenthèses correspondent à l'année de recueil.

Valeur cible : 100% ; code couleur + ● ● ● ● ● -

MCO : Médecine Chirurgie Obstétrique ; CA : Chirurgie Ambulatoire ; SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

Le nouveau règlement intérieur du CH de Saumur

par Caroline DERRIEN, Directrice en charge des missions transversales et des affaires générales

Le règlement intérieur se présente comme une véritable charte juridique, un document de référence pour informer et veiller à appliquer les réglementations dans l'Etablissement. Ce texte et ses annexes sont opposables à toute personne accédant à l'hôpital.

Ses dispositions concernent aussi bien les professionnels, les patients/ résidents et leur entourage, que tout visiteur intervenant dans les locaux occupés par des services hospitaliers (comme les prestataires extérieurs, les bénévoles d'associations et des professionnels issus de structures partenaires).

Les éléments intégrés au règlement intérieur s'appuient sur l'analyse des textes déjà mis en œuvre et les pratiques validées, généralement formalisées dans des procédures qualité et intégrées dans le système documentaire sous format Qualnet.

Après évocation en interne puis passage en instances d'avril à juin derniers, le règlement intérieur a été définitivement adopté en Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2021 et donc publié à la suite par le Directeur Général.

Il se compose de différentes parties :

- **PREAMBULE** reprenant le champ d'application du règlement intérieur ;
- **VIE INSTITUTIONNELLE** décrivant les instances et leur fonctionnement ;
- **DISPOSITIONS RELATIVES AUX PATIENTS RESIDENTS ET USAGERS ;**
- **DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNELS ;**
- **SECURITE ET ENVIRONNEMENT** rappelant notamment les dispositifs de vigilance et l'inscription dans des démarches éco responsables



Une partie dédiée aux personnels de l'établissement

par Louis COURCOL, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

Le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement d'un établissement public de santé, en s'appuyant sur la loi et la réglementation en cours. La 3e partie de ce document s'adresse aux personnels de l'établissement. Au-delà des règles et des obligations, le règlement intérieur est un véritable guide de fonctionnement de l'établissement, ayant un aspect pratique. Il peut ainsi répondre à de nombreuses questions que vous vous posez sur des aspects très nombreux de votre quotidien au travail, ou vous orienter directement vers les documents utiles.

Dans une première sous-partie, sont rappelés les principes fondamentaux liés au service public et au respect des usagers, détaillant les dispositions concernant le secret professionnel et la discrétion professionnelle, l'obligation de réserve, l'interdiction de bénéficier d'avantages en nature ou en espèces, le respect de la neutralité du service public, la sollicitude envers le patient et promotion de la bientraitance ou encore la lutte contre les nuisances sonores, par exemple.

Une 2e sous-partie précise les règles de bonne conduite et obligations des personnels : les attendus professionnels, le respect de l'environnement de travail, les comportements prohibés, les conditions d'exercice et relations avec les personnes extérieures.

Saviez-vous par exemple que les personnes victimes déposant plainte auprès des services de police peuvent se domicilier à l'adresse du CH de Saumur pour se protéger ? Ou que la liberté d'expression sur les réseaux sociaux est encadrée par plusieurs principes propres aux agents publics ? Ou encore qu'il existe des règles d'usage du téléphone portable personnel dans l'établissement ? Vous retrouverez également dans cette partie des précisions qui vous éviteront de longues recherches sur la gestion des absences, le port des chaussures et de la tenue professionnelle ou les règles de recours aux véhicules de service.

Enfin, une dernière sous-partie vous explique l'ensemble de vos droits et la manière de les exercer dans l'établissement. Par exemple, sont présentées les modalités de concertation au sein des services et le droit à la participation, l'exercice de la liberté d'opinion et le principe de non-discrimination, le droit syndical, le droit de grève, et l'ensemble des droits vous protégeant dans votre exercice professionnel. De manière pratique, y sont abordés aussi d'autres aspects comme la gratuité des soins, le droit d'accès à son dossier administratif ou les ordres de mission et frais de déplacement.



Le règlement intérieur est consultable sur le site internet du CG ou sous Qualnet en recherchant « règlement intérieur » ou en tapant la référence DG-STRAT-EN-001.

N'hésitez pas à aller le consulter et cherchez par mot-clé dans le document les aspects qui vous intéressent.

Histoires de dons

par Béatrice GIRARDEAU, Cadre de santé et Caroline DERRIEN, Directrice en charge des missions transversales et des affaires générales

En période de crise sanitaire, différentes entreprises ont souhaité apporter leur soutien aux équipes. Depuis l'année dernière, des dons de toute nature (aussi bien des équipements de protection individuelle, que des fleurs ou des repas, aliments et confiseries...) ont été remis et distribués dans les services.

La dernière initiative est à l'origine du centre de remise en forme, le Gulf Stream, basé à Chacé. Ce club a donné au Centre Hospitalier de Saumur une **plateforme de mobilisation fonctionnelle**.

Cet équipement, dont ne disposait pas le plateau de rééducation, va désormais bénéficier aux patients, dans des exercices de renforcement musculaire, de posture et d'équilibre. Compte tenu de la place nécessaire pour installer ce matériel, l'équipe de rééducation a réorganisé l'espace, en a modifié l'agencement et a sélectionné les accessoires nécessaires aux prises en charge proposées, pour, à son tour, réaliser des dons.

En effet, des matériels vont être transférés au CH de Longué-Jumelles et d'autres remis à une association sportive. En partant d'une proposition de don inattendue, des démarches internes de valorisation ont été lancées pour redonner vie à des matériels et les mettre à disposition de structures en ayant l'utilité.

Merci

- à la société Gulf Stream,
- au service de rééducation, qui a spontanément envisagé de redistribuer les éléments qui n'étaient plus nécessaires à leurs activités,
- et aux collègues des services techniques, économiques et au biomédical pour avoir suivi ces différents mouvements et recyclages de matériels.



Valorisation des dons et de toute action de mécénat destinés aux Etablissements hospitaliers et médico sociaux

A l'occasion des remerciements adressés par le chef d'Etablissement, les entreprises concernées reçoivent un reçu pour leurs dons remis sans contrepartie. Les sociétés concernées peuvent alors s'en servir, afin de bénéficier de la réglementation fiscale.

Tout don donne en effet accès à une réduction d'impôts de 60% du montant du don. Les particuliers peuvent aussi en bénéficier à hauteur de 66 %.

Pour tout renseignement, possibilité de contacter la **Direction des Affaires Générales au 32-78**

Don par la banque populaire et ses partenaires sociaux d'un jeu de société pour l'EHPAD du CH Longué-Jumelles

La Banque Populaire et ses partenaires sociaux la CASDEN (Caisse d'Aide Sociale de l'Education Nationale) et l'ACEF (Association du Crédit d'Epargne des Fonctionnaires), en partenariat avec une entreprise locale angevine, ont fait le don d'un jeu de société destiné à nos résidents de l'EHPAD.

Par ce geste, ils souhaitent montrer leur soutien et remercier les personnels hospitaliers du CH de Longué-Jumelles pour leur travail et les efforts importants réalisés pendant cette crise sanitaire.

Un grand merci à ces différents intervenants pour cette attention.

Joyeux anniversaire

par Laurence WICKAERT, Adjoint des cadres hospitaliers au CH Longué-Jumelles



Le lundi 7 juin 2021, avec un jour de retard, entouré du personnel de l'USLD et de ses amis, M. André LUDWIG, né le 6 juin 1912, était à l'honneur pour fêter ses 109 ans.

Il est le doyen du département du Maine et Loire et figure sur la liste des palmarès des centenaires nationaux les plus âgés de France.

A sa grande joie, fleurs, cadeaux, gâteaux et pétillant lui ont été offerts. Nous avons trinqué à sa santé. Il se rétablit doucement après une mauvaise chute. Malgré tout, il répète souvent qu'il a eu une vie heureuse à Longué.

Nous lui souhaitons bon rétablissement et bonne continuation.



Goûters champêtres à l'EHPAD et l'USLD du CH Longué-Jumelles

par Laurence WICKAERT, Adjoint des cadres hospitaliers au CH Longué-Jumelles



La vie sociale a repris à l'EHPAD et à l'USLD du Centre Hospitalier de Longué-Jumelles. En effet, le 1er et le 8 juillet 2021, deux goûters champêtres ont pu être organisés. Les familles des résidents et des patients ont été accueillies avec leurs proches dans les patios, pour partager un moment convivial, à la grande joie de tous. Une jolie décoration champêtre a été préparée par les personnels, avec l'aide des résidents pour la confection des bouquets de fleurs.

Musique, gâteaux, pétillant et jus de fruit sont venus apporter un peu de douceur à ces moments festifs. Les familles nous ont remerciés chaleureusement pour ces agréables après-midi partagés, empreints de la joie de se retrouver.



Save the date !

OCTOBRE 2021

Du 1er au 31 octobre
Octobre Rose

6 octobre à 14h30
Cérémonie des médaillés/retraités CH Longué-Jumelles

11 octobre à 16h30
Cérémonie des médaillés/retraités CH Saumur

Du 11 octobre au 12 novembre
Exposition sur l'allaitement maternel dans le Hall du CH de Saumur

>>>> Projet entre la Maternité du CH et le Club Photo de Montreuil-Bellay

NOVEMBRE 2021

Du 1er au 30 novembre
Mois sans Tabac

30 novembre
Journée de Sensibilisation sur le Diabète
Conférences, stands et jeu concours
De 10h à 17h - Grande salle du Hall

Semaine Sécurité des Patients (date à définir)

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (date à définir)